## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2022 Reçu en préfecture le 05/12/2022 Affiché le 05.12.2022

ID: 089-200039642-20221124-111\_2022-DE

### DEPARTEMENT DE L'YONNE

#### ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 50
- Absent(s): 16
- Pouvoir(s): 9
- Votants: 59

#### Délibération n° 111-2022

# Objet: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols

Fonds Façade Monsieur Patrick BAUDOIN Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armancon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude. Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: Mme GOUSSARD Nadège, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : Baon : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Mme SAVIE EUSTACHE Françoise (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Saint-Martin-Sur-Armançon : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tonnerre : M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel) , Vézinnes : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette).

<u>Absents excusés</u>: Argentenay: M. TRONEL Michel, Lézinnes: Mme RIGO-ZANCONATO Anne-Marie, Mme RIS Jeannine, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Quincerot*: M. BETHOUART Serge, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VARAILLES Dominique, *Tanlay*: M. ROY Yohan, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Absents non excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. BERCIER Jacques

Date de convocation: vendredi 18 novembre 2022

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 20/034 en date du 4 mars 2020 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 2 009,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour Monsieur Patrick BAUDOIN, au titre du fonds façade pour un immeuble sis 21 rue de la Thébaïde à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention,

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le 05.12.2022

ID: 089-200039642-20221124-111\_2022-DE

Considérant que le plan de financement est le suivant :

<u>Dépenses</u>:

_	Coût total HT des travaux retenus :	8 037,70 €
-	Coul total HT des travaux feterius	0057,700

#### Recettes:

_	Subvention accordée par la commune de Tonnerre :	2 009,00 €
	Subvention accordée par la CCLTB:	1 205,66 €

(\*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

	59	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de 1 205,66 € à Monsieur Patrick BAUDOIN,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).